

## DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Le Dossier social étudiant (ou D.S.E) est la procédure unique de demande de bourse (et de logement en résidence universitaire).

Le Dossier Social Etudiant doit être constitué chaque année par Internet.

L'étudiant, ou futur étudiant, doit faire sa demande du 15 janvier au 30 avril, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

Attention ! Il est indispensable de remplir une demande de DES durant la période réglementaire, et ce, même si l'étudiant n'a pas tous les éléments d'appréciation de sa situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Pour plus de renseignement contacter :

<http://www.crous-montpellier.fr>

Bourses et aides financières  
Budget d'un étudiant  
Dossier social étudiant

## RENSEIGNEMENT

Pour toutes questions,  
Adressez-vous au :

### **CLOUS** **Service du D.S.E**

Tél. 04 68 50 99 62  
fax : .04 68 67 40 95  
[crous.perpignan@crous-montpellier.fr](mailto:crous.perpignan@crous-montpellier.fr)

**Horaires d'accueil :**  
Lundi à vendredi  
9h à 12h et de 13h30 à 16h00